

Politique



N°26 - Mars 2005

La lettre d'information du sénateur
Jean-Luc MELENCHON

à Gauche

Numéro spécial
"Constitution
européenne"



CHRONIQUE

Le débat sénatorial sur la révision Constitutionnelle en vue de l'adoption de la Constitution européenne n'a guère bénéficié d'intérêt médiatique. Pourtant il le méritait. D'abord en raison de la qualité des échanges et de la diversité des points de vue exprimés. Ensuite parce qu'il a été l'occasion d'une confirmation essentielle pour comprendre l'enjeu de cette révision. En effet, au terme de toute la procédure, les français ne sont nullement assurés, dans le cas où ils adopteraient la Constitution Européenne, que celle-ci ne contredira pas des principes fondamentaux de notre conception de la République. C'est évidemment surtout à la laïcité que je pense. Voyez l'échange que j'ai eu à ce sujet avec le rapporteur de la commission des lois. Il est sans ambiguïté.

J'ai choisi de joindre à cette lettre deux extraits de discours que j'ai prononcé dans le feu de la campagne à laquelle je me donne très largement. Mon intention est de montrer de cette façon mon état d'esprit et mes recommandations. Depuis que ces mots ont été prononcés, des sondages favorables au " non " sont intervenus. Ils n'ont pas modifié ma façon de voir cette campagne. Je reste persuadé que le mieux est de lire le texte avant de voter et de participer à des réunions contradictoires pour se faire une opinion personnelle. Je

Jean-Luc Mélenchon

Dans l'actualité parlementaire

La Constitution européenne en débat au Sénat

Les débats en séance du Sénat du 15 au 17 février ont montré que la révision constitutionnelle proposée par le gouvernement n'empêchait pas la persistance d'importants conflits d'interprétation entre la Constitution européenne et des principes constitutionnels républicains essentiels. La laïcité, l'égalité devant la loi ou le droit au travail et aux services publics peuvent être mis en cause par le texte européen. Ce risque de conflit a été notamment soulevé par Michel Charasse et Jean-Luc MELENCHON. La majorité UMP ne l'a pas démenti. Au contraire, le rapporteur de la commission des lois, le doyen Patrice Gélard l'a formellement admis. N'est-il pas surprenant que cette information n'ait connu aucun écho en dehors des murs du Sénat alors même que depuis des mois cette analyse était démentie par les tenants du oui à la Constitution Européenne ?

Eclairer l'opinion publique des Français

Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, madame la ministre, par honnêteté intellectuelle et par cohérence politique, je considère que la révision constitutionnelle qui nous est soumise aujourd'hui et le projet de Constitution qui sera proposé au peuple français forment un tout indivisible. Ainsi, désapprouvant le contenu du projet de Constitution, **je ne voterai pas la révision constitutionnelle qui nous est proposée aujourd'hui.**

Mais je veux attirer l'attention de chacun d'entre nous sur le fait que, dès lors qu'il approuvera la révision constitutionnelle, il approuvera les **448 articles, les 36 protocoles, les 2 annexes, les 48 déclarations et le commentaire du praesidium qui a coordonné le travail de la Convention. Et tout cela peut être ramené à un principe affirmé a maintes reprises par le texte : le principe de concurrence libre et non faussée.**

Les travaux de notre assemblée doivent d'abord **éclairer l'opinion publique des Français** car, comme le disait Condorcet, **il n'existe point de République sans républicains, et point de républicains sans esprit public éclairé.**

De graves difficultés d'interprétation

C'est pourquoi, après avoir écouté avec beaucoup de soin Patrice Gélard (*rapporteur UMP*) dans la discussion générale et après avoir lu attentivement son rapport - qui, comme d'habitude, a le mérite de la clarté et de la franchise -, je souhaite lui poser un certain nombre de questions.

Est-il exact, monsieur le rapporteur, que nous ne sommes amenés à nous prononcer que sur certaines dispositions du

projet de Constitution européenne et non sur d'autres parce que le Conseil constitutionnel a fait une certaine lecture du texte, qu'il a motivée dans sa décision du 19 novembre 2004 ?

Permettez-moi à cet égard de citer les propos qu'a tenus le président du Conseil constitutionnel à l'occasion de la présentation de ses vœux : c'est un bon résumé de ce qui s'entend parfois moins clairement quand on n'est pas juriste et qu'on lit les délibérations du Conseil constitutionnel.

"La construction européenne nous engage non seulement conventionnellement, mais encore constitutionnellement. (...) Oui, en raison du consentement constitutionnel et populaire dont il a bénéficié, le droit communautaire est d'effet direct et prévaut en cas de conflit sur nos normes nationales, y compris, dans la généralité des cas, sur nos règles constitutionnelles."

Mais, dit-il, "Non, le droit européen, si loin qu'aillent sa primauté et son immédiateté, ne peut remettre en cause ce qui est expressément inscrit dans nos textes constitutionnels et qui nous est propre "

Il souligne : "*Je veux parler ici de tout ce qui est inhérent à notre identité constitutionnelle*". Il s'agit des principes qui fondent notre patrie républicaine, comme le dit le Conseil Constitutionnel, "au double sens du terme "inhérent" : crucial et distinctif ".

Le texte européen s'impose à nous, Français, et nous ne voyons nécessité de réviser notre Constitution que parce que nous en avons une certaine interprétation, celle qui est rappelée dans la délibération du 19 novembre 2004.

Pressentant qu'il pouvait y avoir **conflit entre l'interprétation**

qu'en fait le Conseil constitutionnel français et l'interprétation que pourrait en faire, à la requête de tel ou tel Etat ou de tel ou tel groupe de citoyens, la Cour de justice de Luxembourg, le président du Conseil constitutionnel affirme : " Oui, il y aurait vice de consentement de la France si, le traité une fois entré en vigueur, les Cours de Luxembourg ou de Strasbourg allaient au-delà de cette lecture naturelle et raisonnable. "

Vers un gouvernement européen des juges ?

Autrement dit, pour tous les sujets dont nous n'avons pas à débattre - mais dont nous pourrions penser qu'ils poseraient problème s'il venait à y avoir contradiction compte tenu de l'interprétation classique, républicaine, que nous avons de nos institutions -, **nous sommes entièrement dépendants de l'approbation des juges de la Cour, c'est-à-dire que nous instituons le gouvernement des juges.**

Pour conclure, je souhaite qu'une réponse claire me soit apportée, sinon pour éclairer mon vote du moins pour éclairer celui de certains d'entre nous, ou peut-être celui de citoyens qui s'intéresseraient de près à nos travaux.

Y a-t-il risque de contradiction entre l'interprétation du Conseil constitutionnel et celle des juges sur **la question de la laïcité, évoquée dans deux articles qui reconnaissent la spécificité de la contribution des Eglises et autorisent la pratique en public des rites, ce qui va à l'encontre des principes de la laïcité à la française ?**

Qu'en est-il du **droit des personnes se réclamant d'une minorité, ce qui n'existe pas dans notre Constitution et que**

le Conseil constitutionnel a récusé dans le passé ?

Que se passerait-il, monsieur le rapporteur, cher collègue, s'il y avait contradiction, si demain les juges venaient affirmer que notre interprétation ne correspond pas à ce qui est contenu dans la Constitution telle qu'ils l'évaluent ? Qui aurait raison, et quelles procédures sont-elles prévues pour régler cette crise ?

Confirmez-vous, monsieur le rapporteur, que, dans un tel cas, il y aurait alors, comme vous l'avez dit hier à la tribune - mais peut-être vos propos ont-ils dépassé votre pensée - une "crise européenne grave" ? Quels dispositifs sont-ils prévus pour régler cette crise, sinon que la France aurait à se soumettre ou à se démettre ?

C'est une des raisons pour lesquelles je ne puis souscrire à une révision constitutionnelle qui nous expose à une telle aventure. (*Applaudissements sur certaines travées du groupe socialiste et du groupe CRC.*)

Quand le rapporteur UMP reconnaît un risque de " crise grave "

M. Patrice Gélard, rapporteur de la Commission des Lois. M. Mélenchon soulève une question que, comme notre éminent collègue Hugues Portelli, je me suis également posée.

En la matière, le Conseil constitutionnel n'a pas voulu agiter un épouvantail. Il a estimé que cette question ne se poserait pas ou qu'elle ne se poserait que dans des cas extrêmement rares.

Cela étant, **il est vrai qu'un conflit pourrait survenir entre l'interprétation du Conseil constitutionnel, qui affirme la primauté de la Constitution sur les textes européens, et la jurisprudence de la Cour de Luxembourg - je ne parle pas de la Cour de Strasbourg, qui n'est pas à mettre sur le même plan -, qui mettrait en contradiction les normes européennes et notre propre Constitution.**

Pour reprendre ce que j'ai dit, **je suis convaincu que, à ce moment-là, une crise européenne s'ouvrirait**, d'autant que le Conseil constitutionnel a le même point de vue que la Cour constitutionnelle de Karlsruhe.

J'aimerais d'ailleurs bien savoir ce qu'ont pu se dire les juges de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe et les membres du Conseil constitutionnel lorsqu'ils ont abordé cette question la semaine dernière !

[...]

En cas de conflit entre un acte de l'Union européenne et une disposition expresse et spécifique de la Constitution française, cette dernière devra être révisée pour permettre la mise en oeuvre de l'acte européen en droit interne. Si tel n'était pas le cas, nous risquerions d'encourir des condamnations pour manquement, qui seraient prononcées par la Cour de justice de l'Union européenne.

Il ne faut pas oublier, de plus, que nous ne sommes pas dans un Etat fédéral, et que le traité établissant une Constitution pour l'Union européenne a prévu une disposition inédite, le droit de quitter l'Union européenne.

Si nous nous trouvons en conflit sur les questions que vous soulevez, nous disposerions alors d'une arme non négligeable, qui donnerait lieu à des débats, des tensions considérables au sein de l'Union européenne.

Les principes républicains en question

Si j'ai bien compris ce qu'a dit le doyen Gélard, **la possibilité de conflit demeure et, dès lors que le conflit aurait lieu, nous ne disposerions pour le trancher d'aucun dispositif à l'amiable, mais d'une menace : quitter l'Union européenne !**

Je veux seulement acter l'existence de cette analyse, puisque quelqu'un a eu la franchise de nous dire que tout cela était affaire d'interprétation. Comment pourrait-il en être autrement ? Ce sont choses humaines : tout y est affaire d'interprétation ; de plus vulgaires diraient de rapports de force, voire d'influence.

Justement, **les traditions de la France ont, dans certains domaines, valeur universelle et contribuent au patrimoine de l'humanité. Ainsi, la laïcité, au sens où nous l'entendons, n'est française que dans la mesure où elle répond à des problèmes universels que se posent tous les peuples. Si nous l'entendions autrement, il faudrait, par exemple, dire que la pénicilline est écossaise parce que c'est un Ecossais qui l'a inventée.**

C'est pourquoi nous devons être d'une vigilance très grande.

Robert Badinter nous dit que le mot "Constitution" crée une confusion. Soit ! Mais nous avons affaire à un objet juridique particulier qui a valeur de Constitution : ce n'est pas le fruit d'une interprétation personnelle, c'est écrit en toutes lettres dans le texte !

D'abord, dans le préambule du traité : "Sa Majesté le roi des Belges et vingt-quatre autres chefs d'Etat et de gouvernement remercient les membres de la Convention d'avoir élaboré le projet de Constitution au nom des peuples européens"... qui seront sans doute fort contents d'apprendre que tout cela a été fait en leur nom !

Ensuite, à l'article I-1, il est précisé que ce texte est une Constitution. Je veux bien qu'ensuite on fasse entendre au peuple qui aura à se prononcer que, bien qu'il soit écrit dans le texte que c'est une Constitution, ce n'en est pourtant pas une parce que d'autres ont décidé qu'elle ne correspond pas à l'idée qu'ils s'en font...

Enfin, "ce qui est adopté pour l'Union ne s'applique qu'à l'Union", nous dit-on. Soit ! Mais ce qui s'applique à l'Union s'impose à 80 % de notre droit ! Par conséquent, ce qui vaudra du point de vue de la politique européenne vaudra pour la politique française. Les questions des principes qui sont à l'oeuvre dans chacun des aspects techniques des politiques nationales sera donc mise en cause par le niveau européen à chaque fois que nous aurons à délibérer.

Résumons-nous.

Tout d'abord, **on ne peut exclure un conflit d'interprétation entre le niveau européen et notre Conseil constitutionnel** au sujet de la Constitution européenne.

Ensuite, **on ne peut exclure un conflit entre la Cour de Luxembourg et celle de Strasbourg**, qui ont toutes deux à connaître de ces sujets. On n'a pas rendu service à l'Europe en donnant le même texte de référence à deux cours. Mais, puisque c'est le même texte, pourrait-on dire, il n'y aura pas de problème ! Or, précisément, ce n'est pas le même texte ! Dans le traité qui s'applique à l'Union, il manque un petit alinéa de la Convention européenne des droits de l'homme dans lequel il est indiqué que la mise en oeuvre des droits visés peut connaître certaines limitations liées à l'intérêt public. Dans le traité, cette limitation n'est possible que lorsqu'elle se heurte à des objectifs que se donne l'Union. Or la laïcité ne figure pas parmi les objectifs de l'Union. C'est un fait établi !

Voyons un autre domaine. **Soit nous considérons que le " droit au travail " et le " droit de travailler " prévu par la Constitution européenne, c'est du pareil au même, et que le " droit au travail " de notre Constitution n'a aucune incidence sur les exigences que les citoyens et les travailleurs peuvent formuler à l'égard de l'Etat ; soit nous supposons au contraire que nous avons inscrit le " droit au travail " plutôt que le " droit de travailler " dans notre Constitution parce que cela avait une force plus grande.** Là aussi, il y a un risque de conflit d'interprétation entre la France et l'Union Européenne !

Enfin, **lorsque nous nous réjouissons en France de voir figurer le droit de grève dans le texte de la Constitution, nous lisons trop vite ! En effet, le texte de la Constitution européenne reconnaît pour la première fois de notre histoire le même droit de grève aux employeurs, en établissant le droit au lock out.** Et je mets quiconque au défi de me démontrer le contraire ! (*Protestations sur certaines travées de l'UMP.*)

Alors, je pose de nouveau la question : en cas de différence d'interprétation, si un employeur français se réclame de la Constitution européenne pour faire valoir le droit au lock out, que lui répondrons-nous ? Qui aura le dernier mot ? (*M. Robert Bret PC applaudit.*)

La souveraineté populaire confisquée

Pour ma part, je forme le souhait que nos concitoyens s'intéressent à notre débat, car ce qui s'est dit tout à l'heure a éclairé les enjeux de notre débat. C'est tout à l'honneur de notre assemblée.

Je rappellerai **l'extrême complexité de la décision que nos concitoyens ont à prendre.** C'est la résultante,

d'ailleurs, de ce processus constituant que je juge mauvais et non conforme à la tradition républicaine, moi qui suis partisan d'une Europe démocratique, d'une Europe républicaine - j'ose le dire -, d'une Europe qui reconnaisse la seule souveraineté qui compte : celle du peuple, exprimée par ses représentants.

Nous ne sommes donc pas en désaccord sur ce point, mais plutôt sur la nature du texte qui nous est soumis : à côté de dispositions organisant les pouvoirs publics - et il est bien normal que nous en débattions -, **un chapitre entier est consacré à l'introduction de toutes sortes de politiques. C'est un peu comme si l'on avait inséré dans la Constitution de la Ve République le code de la concurrence, le code du commerce, et j'en passe !** Il s'agit d'une aberration.

Cependant, mes chers collègues, cela résulte du processus lui-même : **c'est une convention qui propose ce texte et non une assemblée constituante**, ce qui fait une grande différence. En effet, une assemblée constituante n'est pas obligée de répondre par oui ou par non à 448 articles, dont 311 concernent des politiques économiques.

Les représentants du peuple réunis en assemblée auraient-ils moins de légitimité que le peuple convoqué pour s'exprimer par référendum ? En ce cas, mes chers collègues, que signifient nos assemblées et nos parlements ?

Je regrette donc l'absence du processus constituant d'une assemblée élue à cette fin. Il nous aurait sans doute permis de converger sur bien des points, même si nous aurions constaté, certes, que nous divergeons sur d'autres.

Les Français devront se prononcer sur l'organisation des pouvoirs publics européens, alors que, mes chers collègues, nous, parlementaires, éprouvons déjà les plus grandes difficultés à nous entendre et à être unanimes pour les comprendre : nous n'interprétons pas les textes de la même manière et nos opinions divergent sur ce qu'ils signifient ! Pourtant, nous sommes aidés par l'excellent document - je l'ai en main - qui est issu des travaux de la délégation du Sénat pour l'Union européenne. Les électeurs n'auront pas cet avantage.

Le peuple français, quant à lui, n'est pas juriste, il n'a pas forcément la culture juridique qui fait parfois également défaut aux parlementaires que nous sommes. Or les Français devront se prononcer sur 448 articles. L'objet de ma remarque n'est pas de me prononcer sur le choix que les Français feront ; je déplore seulement, mes chers collègues, que **nos compatriotes ne soient pas en état d'être réellement constituants. Car on n'est pas constituant à l'occasion d'un plébiscite ; on n'est pas constituant lorsqu'on répond par oui ou non à**

448 articles et à plus de 30 déclarations. Tout au contraire, mes chers collègues, les Français sont en cette occasion comme une troupe prise par les sentiments : s'ils votent oui, c'est bien ; s'ils votent non, c'est le chaos !

Une Constitution qui jette les peuples les uns contre les autres

Et, lorsque nous aurons à voter sur d'autres élargissements, nous ne nous prononcerons pas sur les conditions politiques dans lesquelles les autres peuples participeront à notre grande Union européenne, mais nous nous prononcerons pour savoir si nous les jugeons dignes ou non de nous. Quelle affreuse incitation à s'affronter plutôt qu'à se rassembler ! Existe-t-il une exaltation des sentiments nationalistes plus ardente que celle-là ? Mais n'est ce pas **déjà jeter les peuples les uns contre les autres que de leur dire que la valeur suprême qui les rassemble est la concurrence libre et non faussée !**

Mes chers collègues, je remercie ceux d'entre vous qui ont bien voulu entrer dans le détail du texte. C'est en effet le texte à la main que nous devons dialoguer avec le peuple français. Pour le reste, que notre patrie fasse pour le mieux ! (*Applaudissements sur certaines travées du groupe socialiste, ainsi que sur les travées du groupe CRC.*)

Congrès du Parlement à Versailles : 82 parlementaires socialistes s'abstiennent

Après le vote par le sénat dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale, le projet de révision constitutionnelle a été soumis le lundi 28 février au Congrès du Parlement, qui réunit l'Assemblée nationale et la Sénat. Afin de manifester leur refus de la Constitution européenne sans pour autant exprimer un vote négatif qui aurait pu être interprété comme une volonté d'empêcher le référendum, 82 parlementaires socialistes se sont abstenus. Une manifestation solennelle et d'envergure de l'existence d'un "Non socialiste" à la Constitution européenne.

Quelques jours avant ce vote, j'ai expliqué les raisons de mon abstention devant le Sénat. 25 sénateurs du groupe socialiste ont fait le même choix que moi.

Explication de vote sur la révision constitutionnelle



Le Sénat vient de mener un débat de haut niveau à l'occasion de l'examen du texte visant à rendre la Constitution française compatible avec le projet de Constitution européenne. **Nos échanges ont permis de mettre en relief la difficulté qu'il y a à s'accorder sur la signification effective de nombre des dispositions** contenues dans le texte européen. Les interventions contradictoires des plus éminents juristes de notre assemblée ont bien souligné ce point. En matière de **laïcité comme de droit du travail** nous avons constaté que le risque d'une contradiction d'interprétation avec les Cours de justice européenne existait et que

dans l'hypothèse où elle se manifesterait, ce serait, selon le rapporteur de la commission des lois, **une crise européenne majeure** sans qu'aucun moyen de règlement soit prévu, sinon de menacer de quitter l'Union comme l'a suggéré le rapporteur. En la matière, **la vérité ultime sera donnée par la vie elle-même, dans l'histoire politique concrète**, davantage que dans la logique des joutes juridiques.

On comprend donc que ces contradictions d'interprétation traversent aussi nos formations politiques. Quoiqu'il en soit, l'ampleur de l'enjeu pour l'avenir de notre patrie républicaine comme pour la construction européenne exige de nous à cette heure comme demain de chaque français une décision d'une singulière gravité. **En République, la démocratie n'a pas pour objet de dire chacun pour soi ce qui est bon pour soi mais de définir ce que l'on croit bon pour tous.** Ce sera ici pour chacun d'entre nous comme bientôt pour l'ensemble des Français dans l'isoler une décision personnelle de grande conséquence. Elle impliquera ce moment de notre histoire comme pour de très nombreuses années puisque les dispositions prévues par la partie IV de la Constitution européenne rendent sa révision quasiment impossible.

Puissent nos travaux avoir incité nos concitoyens à mesurer l'importance de leur intervention dans la décision qui doit être prise. **Puisse l'abstention être aussi faible que possible.** C'est l'intérêt général pour que la décision référendaire ait la plus grande force pour nous



même Français et en Europe. **Mieux vaudrait que le non ou le oui soit franc et massif pour que les français puissent assumer fermement les rudes conséquences de l'une ou de l'autre de ces réponses** en connaissance de cause.

On a pu constater combien il sera difficile de se faire un avis compte tenu de l'extrême complexité, longueur et confusion de ce texte. Sur ce point aussi **je mets en cause le processus Constituant qui a conduit à ce résultat.** La méthode qui a prévalu n'est conforme à la tradition démocratique d'aucun des 25 peuples qui forment l'Union Européenne. Engagé par la tenue d'une Convention non élue à cet effet, il se conclue par l'injonction de donner une seule réponse pour 448 articles, 36 protocoles, 2 annexes, 48 déclarations et plusieurs dizaines de commentaires du praesidium de la Convention le tout n'ayant jamais fait l'objet de débats publics et certaines parties du texte n'ayant jamais été discutée par la Convention elle-même ! **Le résultat aboutit à constitutionnaliser une politique économique** ce qui est un fait sans précédent dans l'histoire de notre République comme dans celle de tous les pays de la vieille Europe. **Il nous demande de considérer que le principe de "concurrence libre et non faussée" devienne la valeur suprême de la communauté politique européenne.** Dans le détail, ce texte, tel que je le lis, et avec moi nombre d'hommes et de femmes de

gauche, contredit les objectifs sociaux et démocratiques que nous visons dans la construction européenne.

Ce n'est pas l'analyse de la majorité de ma formation politique. Cette contradiction douloureuse ne me fera oublier à aucun moment **qui est responsable de toute cette situation. Qui a accepté cette Convention antidémocratique ? Qui ensuite a si mal négocié les positions de principe françaises ? Qui a accepté l'introduction dans la Constitution de l'interdiction de l'harmonisation sociale et salariale par la voie législative ou réglementaire en Europe ? Qui a accepté que la Charte des droits fondamentaux soit soumise au respect des principes économiques de la partie III et qu'elle ne "crée aucune tâche ni compétence nouvelle pour l'Union ?" selon les termes même du texte ? Le chef de l'état, le président de la République. Qui nous demande d'approuver cette Constitution tout en faisant des propositions dans l'arène nationale et internationale qui sont interdites par ce même texte ? Car c'est bien ce que nous avons vu lorsque le président Jacques Chirac a proposé récemment la taxation des mouvements de capitaux ou de relancer une politique industrielle volontariste. Sa responsabilité est donc totalement et personnellement engagée par la question qu'il pose aux Français. Il me semble que la tradition de la cinquième république en matière de référendum s'impose d'abord à ceux qui en sont les héritiers et les partisans selon le modèle de comportement qu'en a donné son fondateur.** En cette matière comme s'agissant de la construction européenne, le futur immédiat est tout politique. Le futur ce ne sera pas ce qui va arriver mais ce que nous en ferons. Tel est d'ailleurs l'idéal démocratique des républicains. Les dés en sont jetés !



Dans l'actualité politique

Le NON de gauche

en campagne

Après avoir annoncé dès le lendemain du vote interne du Parti socialiste du 1^{er} décembre qu'il ne pouvait pas taire ses convictions, le sénateur s'est engagé activement dans la campagne publique pour le NON à la Constitution. Une entrée en campagne marquée par un premier meeting organisé par l'association Pour la République Sociale le 5 février à l'Espace Charenton, et poursuivie le 17 mars par un grand meeting unitaire au Gymnase Japy à Paris à l'invitation du PCF. Fort du succès populaire de ces premières initiatives qui contribuent à la montée du Non dans le pays, le sénateur va entamer jusqu'au 29 mai un ample programme de réunions publiques, de débats contradictoires et de rencontres avec des salariés en lutte et des jeunes dans les universités.

Conférence de Charenton le 5 février

Le 5 février, le sénateur était invité par l'association Pour la République sociale, dont il est un des animateurs, à prononcer une conférence sur les raisons de son refus de la Constitution européenne. Plus de 500 personnes assistaient à cette réunion, dont de nombreuses personnalités engagées pour le NON, tels Emile ZUCARELLI, député maire de Bastia, Clémentine AUTAIN, maire adjointe de Paris, Pierre LAPORTE, conseiller général de Saint Denis ou encore Jacques GENEREUX, professeur à Sciences Po Paris, Stéphane Pocrain ancien porte parole des Verts et Bernard Tepper président de l'UFAL.



Extraits du discours de Jean-Luc MELENCHON

C'est une entrée en campagne, pour moi, pour mes camarades, pour ceux de PRS qui sont les organisateurs de cette soirée et dont je suis membre. Et cette entrée en campagne ne pouvait pas se faire mieux qu'après la manifestation de lutte pour la défense des 35 heures.

Puise l'énergie du NON dans le mouvement social

En effet cette manifestation montre d'où nous puiserons l'énergie du non : dans le mouvement social, dans la volonté de récupération de leur destin social par notre peuple et par les travailleurs qui le constituent. Nous avons besoin du mouvement social, et la réponse non à la constitution est la réponse politique à ce qu'exprime le mouvement social dans son indépendance. Le lien se fait, le lien se fera, j'y reviendrai dans un instant.

La cible du NON : le libéralisme

La cible de toute cette affaire, pour nous les Français, c'est le libéralisme et ceux qui en portent les couleurs, Jacques Chirac et son compère Monsieur Raffarin. Il ne faut pas se tromper d'interlocuteur, le débat sur la constitution n'est pas un débat à l'intérieur de la gauche, c'est un débat avec ceux qui proposent au peuple français cette constitution, ceux qui l'ont négociée. C'est-à-dire Chirac et 20 chefs de gouvernements de droite en Europe. Chirac a une responsabilité personnelle dans une constitution qui ne fait pas sa juste part au principe sur lequel est constituée la nation française, c'est-à-dire les principes républicains. Il faut dire aussi que c'est encore lui qui, après avoir signé ce mauvais texte, continue à mentir sans vergogne à son sujet ; Ainsi quand il a proposé dans des conférences internationales la taxation des mouvements de capitaux. Des mesures qui sont formellement interdites par la constitution européenne. Il ment ! C'est au point où l'on se demande s'il lit les textes qu'il signe. Quand on l'entend lui et son équipe venir nous dire qu'il faut qu'on vote cette constitution parce que sinon on reviendrait à l'abominable traité de Nice, on se demande qui a signé le traité de Nice, sinon lui, qui dirigeait l'exécutif, lui, qui représentait la France sur la scène internationale. C'est donc lui qui est coupable de A jusqu'à Z sur la constitution européenne.

Faire campagne le texte à la main

Je vous invite à faire campagne le texte à la main, d'abord parce que c'est une calamité ce texte. Il y a 448 articles, 36 protocoles, 2 annexes. Sans même parler du commentaire du praesidium de la Convention qui a aussi valeur constitutionnelle. Cette constitution n'est pas démocratique dès son élaboration.

Cette Constitution aurait dû être rédigée par une assemblée élue à cet effet. Or il n'y a pas eu de telle assemblée constituante. On a nommé des gens, 112

personnes, qui présidées par un praesidium composé de 13 personnes, qui elles-mêmes étaient coordonnée par un secrétariat de 3 personnes. Les 112 étaient là et faisaient des communications, les 13 discutait de ce qui pouvait s'arranger, et les 3 tranchaient.

Ainsi le livre 3 sur les politiques n'a jamais été discuté. Le livre 4 concernant les procédures de révision n'a pas non plus été discuté, il a été tranché par la conférence intergouvernementale. Et cette masse de textes, on nous l'amène avec une méthode non démocratique et on nous dit maintenant de répondre oui ou non. Oui ou non à 488 articles pris d'un bloc. Le contenu du texte n'est pas non plus démocratique. Le Parlement n'a aucun pouvoir sauf un pouvoir d'obstruction. Seule la commission à l'initiative des lois. Et pour finir, c'est une chose inouïe, du jamais



vu dans l'histoire : nous avons un texte qu'il est impossible de changer comme le montrent les dispositions prévues pour cela dans le livre IV.

Un mauvais texte pour l'Europe

Ce texte n'est pas non plus un bon texte européen. Car nous sommes tous

ici des pro-européens. Nous sommes pour une construction unie du Vieux continent, sur les bases de la démocratie et du social. Or nous ne trouvons ni le social, ni la démocratie, mais nous ne trouvons pas non plus l'Europe dans ce texte. Un seul exemple suffit : celui des coopérations renforcées. On aurait pu dire que si l'on adoptait ce texte, nous les Français qui sommes des fondateurs, avec nos amis allemands, nous allions montrer qu'on pouvait faire mieux. C'est ça les coopérations renforcées. Car la grande question européenne, c'est le rapport avec les allemands. Nous n'avons jamais été en guerre avec les Finlandais. La question de la de la paix ou de la guerre, elle se joue entre les Français et les Allemands. C'est important, ni la paix ni la guerre ne sont acquises pour toujours. Il faut y veiller sans cesse, construire et renforcer tout ce qui nous rap-

proche des Allemands, et nous permet de faire cause commune avec eux. Et bien ce n'est pas possible. Parce qu'il faut d'abord être 9 Etats au moins pour faire une coopération renforcée. Plus que le nombre de fondateurs de 1957. Il faut aussi que la Commission reconnaisse que l'Union ne peut pas arriver au même résultat dans un délai raisonnable. Naturellement ce n'est pas vous qui appréciez le délai raisonnable, c'est la Commission. Une fois que vous avez passé cet écueil, il faut que la Commission se prononce sur le fond : elle est alors libre de refuser. A supposer qu'elle soit favorable, elle transmettrait ensuite au Parlement. Et supposons qu'il dise oui, cela revient au conseil des ministres et des chefs d'État qui eux aussi doivent se prononcer. A l'unanimité pour les coopérations les plus cruciales, en matière de politique étrangère et de défense. mieux vaut ne plus y penser avec ce texte.

La souveraineté populaire confisquée

Beaucoup d'entre nous sont fédéralistes. Pour nous cela veut dire que les sujets de compétence européenne seraient délibérés par un Parlement et qu'un gouvernement européen serait responsable devant lui. On avait cette ligne d'espérance en disant demain ça va être plus démocratique. C'en est bien fini de tout ça. Et ce n'est pas moi qui le dis. Ce sont ceux-là mêmes qui s'apprêtent à le signer, comme Tony Blair qui a dit devant le Parlement britannique : "*nous avons remporté un immense succès, jamais l'Europe ne sera un État fédéral*". Et au Parlement français, le rapporteur UMP a dit lui aussi : "*avec ce projet la question ne se pose plus de savoir si l'Europe est fédérale, l'Europe n'est pas, n'est plus et ne sera jamais fédérale. Ce sont les fédéralistes qui devraient aujourd'hui pleurer, eux qui ont cru à cette possibilité.*" Voilà, ce que disent les gens qui acceptent la logique du texte, qui l'ont lu et qui en acceptent les conséquences. Or c'était la raison pour laquelle nous voulions construire l'Europe. Nous voulions que la souveraineté qui compte soit reconnue et respectée, la souveraineté populaire, représentée par les représentants du peuple, dans une assemblée.

C'est à nous de faire la lumière en faisant la victoire des obscurs. Un par un, avec notre petite brochure, nous convaincrions, nous démontrerions. Les gens

voient bien que ça ne tourne pas rond. Là je vous parle de certains qui sont très éloignés de l'action politique et de l'action syndicale. Il faut qu'ils sortent de chez eux et qu'ils aillent voter. Il faut les convaincre de lire. Lire d'accord mais s'ils ne comprennent rien ? Ils ne vont pas le dire. Ils vont être humiliés. Car l'ignorance est d'abord une humiliation. Alors ils ne sauront pas quoi faire, et ils ne vont pas voter. Et ils laisseront les autres décider. Ceux qui ont bien compris de quoi il s'agit. Donc il faut aider autour de nous à lire. Chacun doit faire son propre travail de citoyen. La liberté est inscrite dans le cœur de chaque personne, c'est notre meilleur point d'appui ! Vous devez faire vos petits cours d'instruction civique avec vos amis, avec votre voisin, avec votre conjoint, avec tous ceux qui doutent, tous ceux qui ne savent pas, tout ceux que ça n'intéressent pas. Et voix par voix nous allons arracher la victoire du non. Un NON qui retentira comme un coup de tonnerre sur le continent. Parce que quand les Français disent non, en général, il y a dans le fond de l'air quelque chose qui renvoie à une histoire tumultueuse. Parce que c'est comme ça que l'Europe nous connaît. Si nous disons non ils sauront tous que ce n'est pas le non nationaliste des Anglais, ils sauront que c'est le non universaliste, humaniste qui est le meilleur de la tradition de la France, sa grandeur républicaine.

Le NON de gauche uni à Japy le 17 mars

Ce fut peut-être un tournant. Le "non" de gauche rassemblé s'est affiché pour la première fois dans toute sa diversité à l'occasion d'un meeting enthousiaste, massif et chaleureux, jeudi 17 mars à Paris à l'invitation des communistes, devant 1500 personnes.

Extraits du discours de Jean-Luc Mélenchon

Je veux en tout premier lieu remercier le Parti communiste, ses militants, ses dirigeants et Marie-George Buffet qui sont à l'initiative de cette soirée et qui en ont assuré le succès.

Compte tenu de certains agacements d'ailleurs légitimes, il est de mon devoir d'honnêteté de vous rappeler ce que vous savez déjà. Je ne m'exprime pas au nom du Parti socialiste. Hélas.

Le NON socialiste existe

Mais en m'invitant et en me donnant la parole ce soir parmi vos autres invités, chers camarades communistes, vous permettez que soit fait un constat important pour notre combat commun. Un constat qui dément des affirmations hâtives et somme toutes présomptueuses. Un constat simple qui ne peut plus être contesté par personne dorénavant : **le non socialiste existe !** Il prend sa place dans le combat du non de gauche. Il est incarné par des milliers de femmes et d'hommes dans tout le pays. Ils ont formé leur conviction de façon argumentée, raisonnée et raisonnable. Ils sont adultes. Ils ont le goût de la liberté de conscience. Ils savent ce qu'ils font. Ce combat-ci vient après bien d'autres pour eux. Chacun a leur façon ils vont le mener avec patience et ténacité. Je sais qu'en m'accueillant comme vous venez de le faire c'est eux tous que vous vouliez encourager.

Permettez que depuis cette tribune, je m'adresse d'abord à mes camarades socialistes partisans du Non à la Constitution. Je leur dit : ce combat est décisif, il a besoin de tous. Vous, électeurs, sympathisants, militants du mouvement socialiste, vous qui avez déjà opté en conscience pour le non, puisque votre conviction est faite, vous pouvez contribuer de façon

décisive à la décision que doit prendre notre pays. Entrez en action !

Amis et camarades puissiez vous m'entendre ! Au moment du vote, il faut faire de la politique. C'est le devoir du peuple républicain ! La vieille formule est plus vraie que jamais : si vous ne vous occupez pas de politique, la politique s'occupe de vous ! Dites le et répétez le autour de vous : Dans cette circonstance, l'abstention serait une démission, un abandon, un renoncement. Ayons la fierté de notre liberté citoyenne : prenons position ! Osons agir ! Osez ! La fatalité néolibérale n'est pas invincible !

Le NON rassemble la gauche

Depuis le début de cette bataille pour le non nous avons pu construire ensemble, nous le Non de gauche, un état d'esprit de rassemblement sans exclusive, sans invective. C'est un bien précieux. C'est pourquoi cette réunion porte une dynamique. Nous allons la faire vivre dans la durée de ces 73 jours qui nous séparent du vote. Certes des centaines de réunions se sont déjà tenues. Plusieurs milliers sont d'ores et déjà programmées dans tout le pays. Elles profiteront de l'élan pris ce soir. Si bien que notre réunion marque en quelque sorte le lancement de la campagne officielle du **non de gauche** contre le projet de Constitution libérale pour l'Europe.

Ce qui compte à cet instant encore c'est que nous affichons notre rassemblement. Chacun dans notre identité, nous sommes la gauche rassemblée. Sans en faire une raison à soi seul j'invite tout un chacun à faire ce constat : **le non rassemble la gauche**. Il la rassemble dans sa diversité. Le oui ne le peut pas.



Non à Chirac. Non à Raffarin. Non à leur Constitution. Non à leur politique.

Ce soir, pas plus que le premier jour de notre engagement, nous ne nous tromperons pas de cible. Nous ne nous égareons pas dans des polémiques dévastatrices à gauche. Toutes, sans exception, dénatureraient notre combat, diminueraient nos chances de convaincre les Français de refuser une Constitution a-démocratique, antirépublicaine et antisociale. Nous ne nous tromperons donc pas de cible. **Ce traité c'est Chirac qui l'a négocié.** C'est lui qui l'a signé avec Messieurs Raffarin et Barnier. C'est à lui, c'est à eux que nous disons non.



Non à Chirac. Non à Raffarin. Non à leur Constitution. Non à leur politique. Celle qu'ils pratiquent et celle que leur

Constitution grave dans le marbre pour 50 ans, selon Monsieur Giscard d'Estaing. C'est tout un. Un seul et même non. Le peuple français ne s'y trompera pas plus cette fois-ci que dans les élections régionales, cantonales et européennes. Pas plus que dans ses grèves et ses manifestations massives pour l'augmentation des salaires et la diminution du temps de travail. Les Français savent à qui et à quoi ils disent " NON ". Et d'ailleurs, ceux à qui cela est destiné le savent bien eux aussi. Par conséquent, comme nous l'avons déjà vu, chaque pas de la France vers le NON produit un rapport de force dont nous bénéficions au plan national comme au plan européen. Sinon pourquoi ont-ils ouvert la négociation sur les salaires ? Pourquoi annoncent-ils que la directive Bolkestein est mise en réserve jusqu'au 29 mai ?

Non, **la Constitution européenne n'est pas un au-delà de la politique**, un nirvana au dessus de la droite et de la gauche. L'Europe libérale est notre quotidien. C'est elle que nous rejetons dans nos luttes contre les délocalisations, contre la liquidation des services publics, contre la marchandisation de toutes les activités humaines. On nous dit que nous mélangeons tout chaque fois que nous affichons notre NON à la Constitution dans ces luttes sociales. Mais ce n'est pas nous qui mélangeons tout. C'est la vie elle-même qui s'en charge ! On a donc bien raison de souligner le lien entre les injustices qui nous accablent et le texte qui les trouve excellentes puisqu'elles sont libres et non faussées !

Nous ne voulons pas de cette Constitution parce qu'elle n'a **pas été élaborée démocratiquement.** Parce qu'elle ne propose pas un choix démocratique quand il faut juger en bloc 448 articles, 36 protocoles, 2 annexes et 50 déclarations. Parce qu'elle ne propose pas des institutions démocratiques où la souveraineté populaire européenne, représentée par ses députés, aurait le dernier mot et l'initiative des lois. Parce qu'elle verrouille le processus de révision, rendant quasiment

impossible tout changement ultérieur.

Nous ne voulons pas de cette Constitution parce qu'elle est **anti-sociale.** Nous ne voulons pas d'un texte qui nous impose un modèle économique décrit dans le détail de 311 articles, pour faire primer le principe de concurrence libre et non faussée dans tous les domaines. En temps de paix comme en temps de guerre ! Nous ne voulons pas d'une Constitution qui nous interdit l'harmonisation sociale par la voie législative, comme par la voie réglementaire et même par la voie contractuelle.

Nous ne voulons pas d'une **Constitution qui encourage le communautarisme et institutionnalise les religions.** Nous ne reconnaissons pas la devise " Unie dans la diversité ", parce que cela, c'est l'état de nature. Notre devise est " égaux en droit " parce que ça c'est l'état de droit et la République.

Une autre Europe est possible

Mais ne serions nous capables que de refuser ? C'est mal nous entendre. C'est réduire le NON à une caricature nihiliste. Pour nous, **une autre Europe est possible.** Nous le prouvons. Nous voulons une Constitution élaborée démocratiquement. C'est-à-dire par des représentants dûment mandatés pour cela par le vote des citoyens. Nous voulons une Constitution qui autorise l'application de politiques alternatives si le vote des citoyens le veut. Nous voulons une Constitution qui n'interdise pas l'harmonisation sociale par le haut. L'harmonisation qui est la raison d'être de notre engagement européen.

Amis, camarades, il me faut conclure. Dans nos réunions de quartier, dans nos ateliers de lecture, nous traitons toutes ces questions en détail. Le meilleur document contre la Constitution européenne, c'est le texte de la Constitution européenne lui-même. C'est l'effet Dracula ! A la lumière de la lecture et de la discussion, il se rabougrit instantanément en un petit tas de cendres ultra libérales. Pussions nous étendre cette lumière en tous lieux et dons toutes les consciences de notre peuple. Je vous dis la force indécourageable de mon engagement. Je connais la votre. Je vous assure que des milliers de socialistes qui n'ont besoin ni de chefs ni de consignes vont faire leur devoir de citoyen et de militant.

Nous tous le Non de gauche, nous n'abandonnerons pas les nôtres à l'abstention ou aux manipulations du Non de droite.

Le Non de gauche veut prendre la tête du processus, du mouvement populaire qui rejette le libéralisme et sa constitution européenne. Si



le Non l'emporte, ce n'est pas la fin du monde. Ce n'est pas la fin de l'Europe. C'est tout au contraire un commencement démocratique, une riposte sociale. **Un futur où la gauche aura sa place et retrouvera un horizon.**

Pour contacter Jean-Luc MELENCHON

Casier de la Poste - Sénat
15 rue de Vaurigard
75291 Paris Cedex 06

Tel. au Sénat : 01 42 34 27 33
Tel. permanence Essonne : 01 60 11 80 10
Fax : 01 42 34 44 51

Pour recevoir "POLITIQUE à GAUCHE" : envoyez un mail à jl.melenchon@senat.fr